

Agence Technique de l'Information Hospitalière
Pôle LETS
Service Architecture et Production Informatique
117, Bd Marius Vivier Merle
69482 LYON Cedex 3

E-Mail : mailing-pmsi@atih.sante.fr
Tél. : +33 (04 37 91 33 10)

CSARR

SSR

Fichiers textes



Table des matières

OBJET DE CE DOCUMENT	3
DESCRIPTION DES FICHIERS	3
<hr/>	
Gestes complémentaires et modulateurs	3
<i>geste_compl_csarr_v0.txt</i>	3
<i>modulateur_csarr_v0.txt</i>	3
Les libellés	4
<i>Subdivision : hier_csarr_v0.txt</i>	4
<i>Acte : code_csarr_v0.txt</i>	4
Les notes	5
<i>Subdivision : note_hier_csarr_v0.txt</i>	6
<i>Actes : notes_code_csarr_v0.txt</i>	6

Objet de ce document

Ce document a pour objectif de décrire le contenu des fichiers textes concernant le CSARR.

Le CSARR est une liste de libellés codés décrivant des actes, auxquels on peut adjoindre des gestes complémentaires et des modulateurs.

Description des fichiers

Gestes complémentaires et modulateurs

geste_compl_csarr_v0.txt

Ce fichier texte contient le référentiel des gestes complémentaires liés aux codes d'actes.

Ces données sont séparées par le caractère « | », il peut y avoir plusieurs lignes avec le même code d'acte.

CODE : Code de l'acte

GESTE COMPLEMENTAIRE : Code du geste complémentaire

À la différence d'un acte, un geste complémentaire ne peut pas être réalisé indépendamment. Accompagnant toujours un acte, un geste complémentaire ne peut donc jamais être mentionné seul.

Se référer au document CSARR_GUIDE_Catalogue_V0_Mars_2012 chapitre 1.1.1.2.

modulateur_csarr_v0.txt

Ce fichier contient le référentiel des modulateurs liés aux codes d'actes. Ces données sont séparées par le caractère « | », il peut y avoir plusieurs lignes avec le même code d'acte.

CODE : Code de l'acte

MODULATEUR : Code du modulateur

Un modulateur caractérise une circonstance particulière de réalisation d'un acte. Son code est représenté par deux caractères de type alphanumérique. Le modulateur identifie des situations particulières modifiant les conditions habituelles de réalisation de l'acte, utiles pour sa description ou sa valorisation médicoéconomique. Un modulateur ne peut jamais être utilisé sans un libellé d'acte. Tous les actes n'autorisent pas l'emploi de modulateur.

Se référer au document CSARR_GUIDE_Catalogue_V0_Mars_2012 chapitre 1.1.1.3.

Les libellés

Subdivision : hier_csarr_v0.txt

Contient les données concernant les libellés des subdivisions (chapitre, Ss-Chapitre, paragraphe). Ces données sont séparées par le caractère « | ».

CODHIER : Code hiérarchique de la subdivision.

LIBELLE : libellé de la subdivision

Les libellés du CSARR sont répartis en 12 chapitres, premier niveau du classement hiérarchique. Ces chapitres sont numérotés en chiffres arabes sur deux caractères.

Se référer au document CSARR_GUIDE_Catalogue_V0_Mars_2012 chapitre 1.1.2.1.

Les chapitres sont subdivisés en sous chapitres numérotés en chiffres arabes. Il y a toujours au moins deux sous chapitres par chapitre.

Se référer au document CSARR_GUIDE_Catalogue_V0_Mars_2012 chapitre 1.1.2.2.

Les sous chapitres sont subdivisés en paragraphes qui sont ensuite subdivisés en sous paragraphes. Les paragraphes et sous paragraphes sont également numérotés en chiffres arabes.

Se référer au document CSARR_GUIDE_Catalogue_V0_Mars_2012 chapitre 1.1.2.3

Acte : code_csarr_v0.txt

Ce fichier texte contient les codes et libellés de l'acte. Ces données sont séparées par le caractère « | »

CODHIER : code hiérarchique de la subdivision contenant cet acte

CODE : code de l'acte

LIBELLE : libellé de l'acte

LIBCOURT : libellé court de l'acte

ORDRE : ordre de l'acte pour une subdivision donnée

Le niveau final de description est l'acte. Chacun est décrit par un seul libellé, précédé par un code que le professionnel des établissements SSR, ayant effectué l'acte correspondant, porte sur le support de recueil d'informations.

Se référer au document CSARR_GUIDE_Catalogue_V0_Mars_2012 chapitre 1.1.2.4

*Les codes principaux du CSARR sont des codes alphanumériques semi structurés occupant actuellement **sept caractères**.*

*Ils comportent : **AAA+000***

*Une partie initiale, sur **trois caractères alphabétiques majuscules** ;*

une partie médiane, sur un caractère : le signe +

*une partie terminale, repérée par **trois caractères numériques en chiffres arabes**.*

Se référer au document CSARR_GUIDE_Catalogue_V0_Mars_2012 chapitre 1.2.1

Les notes

Les notes sont écrites dans une typographie distincte, en *caractères italiques*, soit sous le titre d'une subdivision du CSARR, soit sous un libellé. Elles précisent le sens et les conditions d'utilisation du libellé et ont pour objectif d'aider au choix du code le plus adapté.

Se référer au document CSARR_GUIDE_Catalogue_V0_Mars_2012 chapitre 1.1.7.

Il existe plusieurs types de note lié au libellé de la subdivision :

Des **note explicatives** : faciliter la compréhension des libellés.

- Note de **définition** : placée sous le titre d'une subdivision et est introduite par « Par ..., on entend : »
- Note **d'inclusion** : placées sous le titre d'une subdivision fournit des explications sur le contenu d'un acte.
- Note **d'Exclusion** : L'expression « **À l'exclusion de :** » signale les conditions dans lesquelles l'acte ou la subdivision ne doit pas être employé. La note d'exclusion renvoie chaque fois que cela est possible vers le libellé ou la subdivision concernée. La rédaction de cette note est identique quelle que soit sa position dans le CSARR.

Autres notes : placées sous le titre d'une subdivision, donne des consignes de codage en texte libre. Ou renvoie l'utilisateur vers une autre subdivision du CSARR.

Se référer au document CSARR_GUIDE_Catalogue_V0_Mars_2012 chapitre 1.1.7.3

Il existe plusieurs types de note liée au libellé de l'acte :

Des **notes de contenu** qui sont introduites par l'expression « **Cet acte comprend :** » et décrivent les principales actions qui composent l'acte concerné. Le contenu attendu de l'acte est habituellement précisé **en dessous du libellé**, par cette note sauf si ce libellé est suffisamment explicite.

Se référer au document CSARR_GUIDE_Catalogue_V0_Mars_2012 chapitre 1.1.7.2

Des **notes d'utilisation** :

- Note d'exemple
- Note « **Avec ou Sans** » : introduit une liste d'actes, de gestes ou de modalités techniques, dont la réalisation éventuelle au cours de l'acte décrit par le libellé ne modifie pas l'utilisation de celui-ci.
- Note **d'Exclusion** : L'expression « **À l'exclusion de :** » signale les conditions dans lesquelles l'acte ou la subdivision ne doit pas être employé. La note d'exclusion renvoie chaque fois que cela est possible vers le libellé ou la subdivision concernée. La rédaction de cette note est identique quelle que soit sa position dans le CSARR.

Se référer au document CSARR_GUIDE_Catalogue_V0_Mars_2012 chapitre 1.1.7.3

Des **note explicatives** : faciliter la compréhension des libellés.

- Note de **codage** : placée sous le libellé de l'acte, précise les circonstances où ce libellé peut-être codé.

Se référer au document CSARR_GUIDE_Catalogue_V0_Mars_2012 chapitre 1.1.7.4

Subdivision : note_hier_csarr_v0.txt

Ce fichier contient les notes liées aux subdivisions. Ces données sont séparées par le caractère « | », il peut y avoir plusieurs lignes avec le même code hiérarchique.

CODE : Code hiérarchique de la subdivision.

IDNOTE : identifiant de la note.

TYPNOTE : type de note (def, compr_tit, avec_sans, inclus, aut_note)

NIVEAU : niveau de la note (chaque niveau est traité en décalant le texte de la note)

LIBELLE : libellé de la note

ORDRE : ordre de la note concernant le chapitre

Il peut y avoir plusieurs lignes avec le même « identifiant » de la note, ceci permet de regrouper les notes correspondant à une subdivision, la valeur de « ordre » permet de classer ces notes dans ce groupe.

Actes : notes_code_csarr_v0.txt

Ce fichier contient les notes liées aux actes. Ces données sont séparées par le caractère « | », il peut y avoir plusieurs lignes avec le même code d'acte.

CODE : Code de l'acte

IDNOTE : identifiant correspondant à l'acte. (*Numéro de la cellule de l'Acte*)

TYPNOTE : type de note (exclusion, comprend, avec_sans)

NIVEAU : niveau de la note (chaque niveau est traité en décalant le texte de la note)

LIBELLE : libellé de la note

ORDRE : ordre de la note pour un acte donné

Il peut y avoir plusieurs lignes avec le même « identifiant » de la note, ceci permet de regrouper les notes correspondant à une subdivision, la valeur de « ordre » permet de classer ces notes dans ce groupe.